



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620  
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU  
CANTON DE NEMOURS

### **Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15/05/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

**Étaient présents à l'ouverture de séance :**

**Le Maire :** Pascal POMMIER

**Les adjoints :** Raymond PETIT, Nathalie LAURENT, Jean-Pierre HERAULT et Marie COQUILLE

**Les conseillers municipaux :** Georges BADER, Alain BOURGUIGNON, Gilles COTTENCIN, Jean-Paul DEGUIN, Thomas DOUBLET, Maria METAIS, Janie NODARI (18h44), Francis REINE et Sylvie RIBES

**Absents avec pouvoir :** Thierry ABELARD donne pouvoir à Maria METAIS

Bruno BASCHET donne pouvoir à Alain BOURGUIGNON

François DORANGE donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT

Jacqueline MESTDAGH donne pouvoir à Marie COQUILLE

Véronique PACCOU donne pouvoir à Nathalie LAURENT

**Secrétaire de séance : Monsieur Georges BADER**

<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>En exercice : 19</b>
	<b>Présents : 13</b>
	<b>Votants : 18</b>

Préalablement au vote des résolutions, Monsieur le Maire propose de modifier l'Ordre Du Jour (ODJ) pour ajouter une 9ème délibération « Demande de D.E.T.R 2025 » relative au projet de création d'un Centre Socio-Culturel.

**La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.**

### **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04/04/2025**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **1 – Lancement de l'enquête publique – P.L.U**

Monsieur le Maire explique que l'avancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) permet de lancer l'enquête publique alors que la consultation des Personnes Publiques Associées (P.P.A) est terminée, que la Mission Régionales d'Autorité environnementale (MRAe) a rendu son avis le 23 avril et que le mémoire en réponse de la commune sera rendu au plus tard fin mai.

Il convient maintenant de lancer l'enquête publique pour la période du 02 juin au 03 juillet 2025. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BADER qui en précise les modalités pratiques :

Monsieur Christian HANNEZO a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de MELUN et recevra en Mairie aux dates et horaires suivants :

Lundi 2 juin 2025 de 14h00 à 16h00,  
Vendredi 6 juin 2025 de 9h00 à 12h00,  
Jeudi 3 juillet 2025 de 16h00 à 18h30 (clôture de l'enquête).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et sur un poste informatique chaque jour ouvrable en mairie d'Egreville aux horaires habituels d'ouverture de celles-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur un site Internet dédié

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme
- Les pièces administratives afférentes à la procédure (délibérations, arrêté organisant l'enquête publique, bilan de la concertation)
- Les avis des personnes publiques associées et consultées
- L'avis de l'Autorité Environnementale
- Nos mémoires en réponse

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux suivants : L'Eclaireur du Gâtinais et La République de Seine-et-Marne.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié par voie d'affiches installées en mairie ainsi que dans différents lieux de la commune.

L'avis sera également mis en ligne sur le site internet dédié à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/elaboration-plu-egreville>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions, et contre-propositions, sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie ainsi que sur le registre dématérialisé installé en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante :

[elaboration-plu-egreville@mail.registre-numerique.fr](mailto:elaboration-plu-egreville@mail.registre-numerique.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la commune :

<https://egreville.fr/>

À l'issue de l'instruction, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'adoption du P.L.U. Il pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et des conclusions du commissaire-enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de lancer l'enquête publique pour la période du 02 juin au 03 juillet 2025.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Arrivée de Madame Janie NODARI à 18h44 : le nombre de présents est donc de 14 et 19 votants.

## **2 – Schéma Directeur de l'Assainissement (S.D.A)**

Monsieur le Maire explique que la commune ne dispose pas d'un Schéma Directeur de l'Assainissement (S.D.A), contrairement à la réglementation en vigueur et qu'elle s'est engagée à le réaliser pour maintenir les bonnes performances actuelles du réseau d'assainissement, pour effectuer des travaux de renouvellement et mettre en place un plan d'investissement.

L'élaboration d'un S.D.A se réalise dans un délai de 2 ans environs.

La première étape de ce projet consiste en la désignation d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (A.M.O) pour mener la collecte des données, affiner les objectifs, rédiger le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation de l'étude et assurer le suivi (coût estimatif pour la mission de l'ordre 30 000 euros HT). Un cahier des charges a été fait par la commune et le Département de Seine-et-Marne. Une liste non-exhaustive des entreprises à consulter nous a été proposé par le département. Nous nous fixons comme objectif un retour des candidats pour fin septembre 2025.

La mission de l'A.M.O sera de retenir un Bureau d'Études (B.E) avant l'automne 2026, qui bénéficierait de l'appui technique que le Département met à disposition des collectivités en matière d'ingénierie via le GIP ID77, structure à laquelle la commune est adhérente (le Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux (SATESE) et le Service de l'eau potable et des milieux aquatiques (SEPoMA) seront sollicités pour ce recrutement).

Les financements publics seront sollicités par la Commune auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (A.E.S.N) et pourraient permettre un taux de financement à hauteur de 80 %.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **3 – Modification du règlement intérieur de la Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire explique que la salle des fêtes est très appréciée par des groupes extérieurs à Egreville et qu'il convient de réguler cet engouement ainsi que de corriger les éventuels disfonctionnements (propreté des toilettes et améliorer l'évacuation des eaux usées). Il informe le Conseil qu'une proposition de modification du règlement intérieur de la salle des fêtes a été rédigé et qu'il convient maintenant de créer un groupe de travail afin que ce document soit étudié avant son approbation par les Elus. Une réunion est prévue le 5 juin 2025 à 14h00.

**Le Conseil Municipal, approuve le principe de révision du règlement intérieur de la salle des fêtes et la création d'un groupe de travail présidé par Monsieur Thomas DOUBLET.**

## **4 – Mise à disposition d'un service de véhicules avec chauffeur pour les internes de la Maison de Santé**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de mettre à la disposition des internes de la Maison de Santé un taxi pour leurs allers/retours à la gare de Souppes-sur-Loing / Château-Landon et le cabinet médical (un aller (le lundi)/retour (le mardi) par semaine). Cela correspond à une base budgétaire (pour environ 60€ par course) de 1200€ pour 6 mois (donc pour un interne) sachant que 2 internes par an est un maximum. Cette prise en charge est nécessaire pour la reconnaissance des soignants de la Maison de Santé comme une « équipe de soins primaire ».

Le Service de Gestion Comptable réclame une délibération sur ce point.

L'entreprise Betty Évasion de Chaintreaux pourrait satisfaire à la prestation.

**Le Conseil Municipal adopte la résolution à la majorité (Pour : 17 – Contre : 2).**

#### **5 – Cession d'un véhicule communal (Citroën Jumper)**

Monsieur le Maire explique que la vétusté et le kilométrage du Citroën Jumper utilisé par les Services Techniques, acheté d'occasion 7 300€ il y a 24 ans. Le véhicule est maintenant hors d'usage et doit être mis à la réforme, il convient de le céder à titre gratuit, en l'état, au profit de la société C CLEAN à EGREVILLE.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **6 – Cession d'un véhicule communal (Citroën C15)**

Dans le même principe que la délibération n°5, Monsieur le Maire explique que la vétusté et le kilométrage du Citroën C15 utilisé par les Services Techniques, acheté d'occasion 9 842€ il y a 20 ans. Le véhicule est maintenant hors d'usage et doit être mis à la réforme, il convient de le céder à titre gratuit, en l'état, au profit de la société C CLEAN à EGREVILLE.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **7 – Acquisition d'un véhicule communal (type fourgonnette 3m<sup>3</sup>)**

Monsieur le Maire indique que les véhicules utilitaires des Services Techniques devenus obsolètes et mis à la réforme, doivent être remplacés. Il convient donc d'acquérir des nouveaux véhicules.

Monsieur Raymond PETIT fait part des propositions de JML AUTO pour l'achat :

- d'un RENAULT KANGOO MAXI 1,5 litres DCI pour un prix de 9 991,67 € HT soit 11 990,00 € TTC auquel s'ajoute les frais de carte grise pour un montant de 288,76 € TTC soit un montant total HT de 10 280,43 € et 12 278,76 € TTC,

Une discussion s'engage sur l'intérêt d'acquérir des véhicules électriques qui n'emporte pas l'adhésion de la majorité des conseillers.

**Le Conseil Municipal adopte la résolution à la majorité (Pour : 17 – Abstention : 2).**

## **8 – Acquisition d'un véhicule communal (type grand fourgon)**

Dans le même principe que la délibération n°7, Monsieur le Maire indique que les véhicules utilitaires des Services Techniques devenus obsolètes et mis à la réforme, doivent être remplacés. Il convient donc d'acquérir des nouveaux véhicules.

Monsieur Raymond PETIT fait part des propositions de JML AUTO pour l'achat :

- d'un RENAULT MASTER 2,3 litres DCI pour un prix de 15 825,00 € HT soit 18 990,00 € TTC auquel s'ajoute les frais de carte grise pour un montant de 487,76 € TTC soit un montant total HT de 16 312,76 € et 19 477,76 € TTC,

**Le Conseil Municipal adopte la résolution à la majorité (Pour : 17 – Abstention : 2).**

## **9 – Demande de DETR 2025**

Monsieur le Maire explique que le projet de création d'un Centre Socio-Culturel va rentrer dans sa phase Dossier de Consultation aux Entreprises (D.C.E). Il rappelle le dépôt d'un dossier de demande de D.E.T.R au titre de la campagne 2024. Cette demande n'a pas pu bénéficier de l'attribution d'une dotation.

Le montant des travaux de la tranche « ferme » est estimé à 2 238 205 € H.T et 2 685 846 € T.T.C. Il convient de faire la demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2025 et de « toute subvention État ».

Monsieur le Maire propose au conseil de valider le dépôt du projet au titre de la campagne de D.E.T.R / D.S.I.L 2025 pour un montant de subvention au titre de la D.E.T.R 2025 de 300 000 € représentant 13,40 % du montant estimatif des travaux.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **Tour de table – questions diverses**

**M.Raymond PETIT** explique que :

- Le désenfumage de la salle des fêtes est programmé pour juin. Il faudra également en profiter pour installer des détecteurs d'incendie au-dessus du faux plafond.
- Un aménagement d'un WC pour PMR (Personnes à Mobilité Réduite) est également prévu. Nathalie Laurent demande que les toilettes soient repensées dans leur ensemble.
- Les travaux de voiries rue de Chevry ont débutés le 14 mai et en septembre débuteront ceux du chemin des Graviers.

**Mme Marie COQUILLE** rappelle que l'Echogrevillois est paru et que les conseillers peuvent le distribuer.

**M. Pascal POMMIER se substitue à Mme Jacqueline MESTDAGH** pour rapporter la bonne ambiance qui règne au sein du Conseil des écoles maternelles et élémentaires entre parents et enseignants. Il note que des demandes d'inscription d'enfants habitants hors de la commune témoignent de cette bonne entente.

**M. Pascal POMMIER** informe qu'Egreville est la seule commune de la Communauté de Communes à voir sa population augmenter. Il remercie, la secrétaire générale, Mme Nathalie RINGENBACH et l'équipe de recensement du travail effectué, de leur disponibilité (entre autres par « la visite à la carte » qui a été instaurée).

Egreville compte plus de 2 164 habitants et se verra attribuer un délégué communautaire supplémentaire.

**Francis REINE** précise que l'élagage, Rue du Chevry a été réalisé par une entreprise égrevilloise et relève la complexité de la gestion les dates entre taillage, élagage, etc... afin de respecter les réglementations de la PAC et de la protection des animaux.

**Alain BOURGUIGNON** évoque le besoin de remplacer et d'harmoniser les panneaux indicateurs des rues, le maire souligne le problème majeur qui est précisément de définir un modèle commun.

**Janie NODARI** relate les difficultés à faire respecter les dates et horaires de tonte du voisinage.

**Gilles COTTENCIN** rappelle que le fossé de la rue Edmond Hubert est à nettoyer.

**Jean-Pierre HÉRAULT** expose la visite d'un lieutenant de louveterie envoyé par la DDT pour avoir les dates de destruction des nids de corbeaux (qui rappelle-t-il, sont situés à plus de 35 mètres de hauteur et nécessite l'intervention d'un matériel adapté pour des voltigeurs), soit un devis estimé à plus de 6000€. De plus il faut obtenir l'accord des propriétaires pour accéder à leur parcelle et enfin se border juridiquement par un avocat.

Enfin il faut bien sûr intervenir avant la période de nidification.

**Nathalie LAURENT** propose que le lavoir du Crimeau soit nettoyer par les services techniques.

**Pascal POMMIER**, enfin :

- Rapporte les avancées sur la ZAE du bois des places avec la Communauté de Communes qui a obtenu il y a 8 jours une promesse de vente signée par une entreprise (Alliance automobile), la CC est en attente de l'accord de la DRIAT (fouilles archéologiques)
- Informe qu'ENEDIS intervient sur la nouvelle ligne venant de l'Yonne qui renforcera les lignes actuelles alimentant Egreville.
- Signale que la commune a accepté qu'un cirque se produise le week end du 1<sup>er</sup> mai à Egreville à la satisfaction de tous.

A la demande du maire, Nathalie RINGENBACH, secrétaire générale, présente :

- Les recherches sur le recrutement d'un policier municipal qui n'ont pas encore abouties malgré 10 candidatures restées sans suite et des discussions très avancées avec une postulante qui n'a pas voulu travailler seule,
- Le travail fait sur la mise à jour de la carrière des agents communaux,
- La nouvelle obligation qui est une note de synthèse qui doit être faite sur les comptes de toutes les communes dont Egreville. Au 15 mai, en trésorerie, les recettes sont supérieures aux dépenses (l'agence de l'eau a soldée ses subventions),
- La progression de l'appel à candidature du projet de création d'un Centre Socio-Culturel qui a été divisé en une dizaine de lots. La visite obligatoire du site a été faite aux entreprises le 14 mai et chaque lot semble avoir preneur (une vingtaine de réponses reçues).

**Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h51.**

**Le secrétaire de séance,  
Georges BADER**



**Le Maire,  
Pascal POMMIER**



